

- ✦ avoir une expérience appréciable dans la conduite de démarches/approches participatives, de consultation des acteurs et de gestion des risques en matière de développement social (consultation et négociation sociale, audiences publiques, approches d'évaluation et gestion des risques et impacts sociaux des activités, renforcement de capacités, prise en compte de groupes vulnérables suivi et évaluation des activités, mécanismes de gestion des griefs...);
- ✦ avoir au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine de la communication pour les projets de développement ;
- ✦ avoir une expérience dans le domaine de la communication pour le changement de comportement dans le secteur de la santé serait un atout;
- ✦ avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des différents logiciels et navigateurs courants (World, Excel, Powerpoint, Outlook ...).

2- Autres conditions

Pour prendre part à ce test, il faut :

- ✦ être de bonne moralité ;
- ✦ avoir le sens de la discrétion ;
- ✦ accepter de travailler en équipe et sous pression ;
- ✦ avoir une bonne capacité de communication et de négociation ;
- ✦ avoir une très bonne capacité de planification, gestion et suivi des activités liées à sa mission ;
- ✦ avoir une bonne capacité à traduire le travail analytique en conseils stratégiques et recommandations opérationnelles ;
- ✦ avoir un esprit d'initiative, d'innovation et une rigueur dans le traitement des dossiers ;
- ✦ avoir des aptitudes à effectuer des missions en milieu rural et dans des conditions parfois difficiles ;
- ✦ être collaboratif, créatif et maintenir un environnement plaisant de travail avec les collègues et collaborateurs ;
- ✦ être disponible immédiatement.

3- Description des tâches

Sous la supervision du Coordonnateur desdits Projets, le (la) Spécialiste en Développement Social et en communication a pour mission d'assurer la prise en compte des exigences sociales dans l'exécution du PPR-COVID-19 et du PRSS conformément aux dispositions de la convention de financement.

Il devra aussi prendre en charge le volet communication au sein des deux projets.

A ce titre, et dans le cadre de ses fonctions, il devra :

- ✦ assurer la mise en œuvre efficace des mesures de gestion des risques et impacts sociaux du PRSS et du PPR COVID-19 conformément au PEES ;
- ✦ veiller à la mise en œuvre effective des engagements pris par le PRSS et PPR COVID-19 pour la gestion des risques et impacts sociaux des deux projets et consignés dans les accords de financement et les documents des projets tels que le Plan d'engagement environnemental en social (PEES), le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) y compris la gestion des plaintes, la procédure de gestion de la main d'œuvre (PGMO), le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), le plan de lutte contre les infections et de gestion des déchets (PLIGD), le plan opérationnel des gestion des déchets dans les zones du PPR COVID -19 et du PRSS, etc. ;
- ✦ élaborer les TDRs pour les évaluations sociales et la préparation des éventuels outils requis ;
- ✦ participer aux processus de recrutement des consultants pour les études sociales et environnementales ;
- ✦ faire la revue de conformité des rapports des études sociales et environnementales avant toute soumission à la Banque ;
- ✦ veiller à la validation et la publication des rapports élaborés ;
- ✦ veiller à ce que les mesures de mitigation des impacts sociaux préconisées soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente avec un regard particulier sur la prise en compte du genre, l'inclusion sociale (groupes vulnérables comme les minorités ou marginalisés sur la base de l'appartenance ethnique ou de l'activité économiques, les personnes en situation de handicap, etc.) ;
- ✦ veiller à l'implication, la consultation et la participation de l'ensemble des parties prenantes engagées dans la mise en œuvre des deux projets, les groupes vulnérables dont les personnes avec des déficiences (handicap physique et mentaux) en conformité avec le PMPP ;
- ✦ contribuer à l'évaluation et la gestion des risques de VBG/EAS/HS liées aux activités des deux projets, etc. ;
- ✦ contribuer à la mise en place et l'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) des Parties prenantes et au MGP des

travailleurs dans le cadre des deux projets y compris la gestion des plaintes EAS/HS ;

- ✦ assurer la conception et la mise en œuvre de plans de renforcement de capacités en matière de gestion des risques sociaux liés aux activités des deux projets ;
- ✦ produire les rapports d'exécution du suivi et de gestion des risques sociaux des deux projets y compris des rapports circonstanciés si nécessaire (niveaux d'exécution, contraintes, suggestions et solutions) ;
- ✦ assurer la traçabilité de la mise en œuvre des mesures sociales dans les rapports d'exécution globale des deux projets et assurer l'archivage des preuves d'exécution des mesures sociales ;
- ✦ prendre part aux missions de supervision et assurer la mise en œuvre des recommandations sur les aspects de gestion des risques sociaux ;
- ✦ conduire et veiller au respect de l'analyse sociale, l'évaluation des risques et impacts des activités des deux projets et l'application des mesures préconisées dans les instruments des deux projets ;
- ✦ définir les besoins en études et/ou audits nécessaires pour un bon suivi social ;
- ✦ élaborer les termes de référence de ces études et audits, assurer le suivi de la réalisation et la diffusion des résultats ;
- ✦ appuyer et former les équipes des projets, les agents et structures impliqués dans le suivi des sauvegardes sociales ;
- ✦ veiller à la prise en compte des aspects de sauvegarde sociale dans les activités du PPR COVID-19 et du PRSS ;
- ✦ veiller au renseignement des indicateurs d'impacts sociaux par le suivi-évaluation des deux Projets ;
- ✦ mettre en exergue les problèmes que les données de suivi auront fait apparaître et proposer des réorientations ;
- ✦ contribuer à l'élaboration des Protocoles de collaboration entre les partenaires techniques du projet et le MSHP pour la mise en œuvre des au profit des bénéficiaires ;
- ✦ contribuer à la production des rapports périodiques à l'attention du Coordonnateur des deux Projets et pour les missions d'appui et de supervision.

Par ailleurs, pour le volet communication, il devra :

- ✦ assurer la mobilisation, l'information et la sensibilisation des Partenaires et parties prenantes sur les objectifs et finalités des deux projets, à travers l'élaboration d'une stratégie de communication et la coordination de la mise en œuvre d'un plan de communication ;
- ✦ assurer la prise en charge de la communication dans le processus de mise en œuvre du Projet ;
- ✦ faire concevoir les supports de communication des deux projets ;
- ✦ conseiller et appuyer les activités de communication des deux projets et des structures bénéficiaires ;
- ✦ assurer l'édition et la mise à jour du contenu du site web des deux projets ;
- ✦ gérer les relations avec la presse, la direction de la communication et des relations presse ainsi qu'avec les autres partenaires pour une meilleure visibilité des actions des deux projets ;
- ✦ organiser et suivre toutes les activités en rapport avec la communication, les relations publiques ainsi que toutes actions susceptibles d'assurer la visibilité du PPR COVID-19 et du PRSS ;
- ✦ assurer la production des rapports trimestriels de suivi des activités de communication et des documents de capitalisation des résultats des deux projets ;
- ✦ choisir et utiliser les outils, canaux, relais et supports de communication les plus appropriés pour informer et communiquer avec les partenaires des deux projets ;
- ✦ vérifier que les actions prévues en matière de communication sont bien prises en compte dans le déroulement des activités ;
- ✦ exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le coordonnateur.

II- Réception et composition des candidatures

Les dossiers de candidature sous pli fermé format A4 en un exemplaire, seront reçus du **27 avril au 11 mai 2023** de 8 heures à 16 heures à la **direction des ressources humaines du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique** sis dans l'enceinte de la cour de la Trypano au rez de chaussée du bâtiment R+3 en face de l'école nationale de santé publique.

Les enveloppes scellées doivent mentionner : « dossier de candidature pour le recrutement d'un Spécialiste en Développement Social et en communication pour le PPR COVID-19 et le PRSS ».

Elles doivent comprendre :

- ✚ une lettre de motivation de deux (2) pages maximum ;
- ✚ un curriculum vitae détaillé, sincère daté et signé de cinq (5) pages maximum ;
- ✚ le nom et le contact de deux personnes de référence n'ayant pas de lien de parenté avec le candidat ;
- ✚ une copie certifiée conforme de chacun des diplômes et attestations de service ;
- ✚ une photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du passeport.

III- Processus de sélection

Le recrutement se fera en deux (02) étapes.

✓ Première étape : Analyse des dossiers

Les dossiers des candidats seront présélectionnés :

- ✚ en vérifiant la présence des pièces demandées ;
- ✚ en évaluant le profil du candidat par rapport aux qualifications exigées par une analyse des CV, diplômes, les attestations soumises ;
- ✚ la qualité de la lettre de motivation sera également étudiée.

✓ Deuxième étape : Entretien de sélection finale avec un jury

Les candidats présélectionnés passeront une interview devant un Jury.

Un barème d'évaluation sera adopté par le jury avant les entretiens avec les candidats. Il portera sur :

- ✚ la présentation personnelle des candidats ;
- ✚ la motivation exprimée ;
- ✚ les compétences ;
- ✚ les ambitions personnelles ;
- ✚ la curiosité exprimée, l'intérêt par rapport au poste à occuper ;

- ✦ la rémunération attendue du candidat ;
- ✦ l'intérêt par rapport au poste à occuper.

La notation finale des candidats sur base du barème adopté déterminera le candidat retenu.

A compétence équivalente, les candidatures féminines seront privilégiées.

Les candidatures dont les dossiers ne sont pas complets seront rejetées.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

IV- Durée et nature du contrat

Le ou la candidat (e)sélectionné(e) sera recruté(e) sur la base d'un contrat à durée déterminée (CDD) d'un an renouvelable en fonction des performances et de la durée du projet.

Le poste à pourvoir est basé au siège de l'UGP basé à Ouagadougou.

Pour la Secrétaire générale
le Directeur général de la santé et de
l'Hygiène Publique assurant l'interim



Dr Brice Wilfried BICABA
Chevalier de l'Ordre du Mérite



Ampliatiions :

- 1-CAB (ATCR)
- 1-DRH
- 1-PRSS (ATI)